

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIRUS DU NIL : surveillance des maringouins

Lanaudière, le 16 juillet 2007 — En pleine saison estivale, la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière rappelle à la population la présence du virus du Nil occidental (VNO). Cette maladie infectieuse peut être transmise aux humains par une piqûre de maringouins.

Mesures de prévention

« Les maringouins se développent et se reproduisent dans l'eau stagnante (immobile). Il faut diminuer autant que possible les lieux favorisant la prolifération en adoptant des comportements préventifs appropriés », souligne le docteur Pierre Robillard de la Direction de santé publique et d'évaluation. On peut facilement réduire le nombre de maringouins en enlevant l'eau stagnante et en nettoyant son environnement. Il est recommandé de retirer l'eau des vieux pneus, chaudières, barils, toile de piscines, couvercles de poubelles et tout autre objet extérieur. Il est suggéré d'installer une moustiquaire sur les réservoirs d'eau de pluie et de déposer des poissons qui mangent des larves de maringouins dans les étangs décoratifs.

Pour se protéger des piqûres, on doit installer des moustiquaires en bon état aux fenêtres et portes des maisons, tentes et abris de camping. Il faut porter des vêtements longs et de couleur claire, sans oublier les bas et les souliers pour toutes les activités extérieures lorsque les maringouins sont nombreux. On devra utiliser du chasse-moustiques à base de DEET ou d'eucalyptus citron en quantité raisonnable sur les parties du corps non protégées par des vêtements, en suivant les indications du fabricant. Puisque les enfants courent peu de risques d'être gravement infectés, il n'est pas nécessaire d'utiliser un chasse-moustiques pour les protéger contre le VNO.

Peu de symptômes

« Il est important de souligner que la plupart des personnes infectées n'auront aucun symptôme ou seulement une fièvre légère, des maux de tête, des douleurs musculaires, des boutons ou des rougeurs », précise le docteur Pierre Robillard. Toutefois, 1 personne infectée sur 150 pourra présenter une maladie grave, comme une encéphalite ou des problèmes neurologiques qui seront parfois permanents ; quelques personnes peuvent en mourir. Ces complications touchent davantage les personnes de 50 ans et plus et les personnes déjà affaiblies par une autre maladie.

Abandon de la collecte des oiseaux morts

Il ne sera pas nécessaire cette année de signaler les oiseaux morts, comme par les années passées, puisque les zones du Québec où les conditions climatiques et environnementales sont favorables à la prolifération des maringouins responsables de la propagation de ce virus sont maintenant connues. La région de Lanaudière fait partie de ces zones, avec les Laurentides, l'Outaouais, Laval, l'île de Montréal et la Montérégie.

Nous nous limiterons ainsi à la surveillance épidémiologique des cas humains via le Règlement d'application de la Loi sur la santé publique relatif aux maladies à déclaration obligatoire, ainsi qu'au programme de promotion et d'information sur les mesures préventives personnelles et communautaires. Ce programme s'ajustera en fonction des cas humains qui pourraient survenir au sein de populations spécifiques dans certaines régions.

Pour une description plus complète du virus du Nil occidental (VNO), la Direction de santé publique et d'évaluation invite la population à visiter le site du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : **www.virusdunil.info**.

- 30 -

Source : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction de santé publique et d'évaluation
☎ (450) 759-1157, poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca

Pour information : Docteur Pierre Robillard
Médecin-conseil
Direction de santé publique et d'évaluation
☎ (450) 759-1157, poste 4455
pierre_robillard@ssss.gouv.qc.ca